



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exportations

Question écrite n° 113188

Texte de la question

Pékin, au bord de la paralysie en raison du nombre croissant de véhicules, prévoit d'agrandir son métro de telle façon que cela ferait de son réseau le plus grand au monde devant celui de Londres, ont rapporté dernièrement les médias chinois. La capitale chinoise, dotée actuellement d'un réseau de 115 kilomètres, dont 54 kilomètres en souterrain, avec deux lignes de métro et deux lignes de train inter-urbain, se verra doter d'ici les jeux Olympiques de 2008 de trois autres lignes souterraines. Selon les médias chinois, l'objectif est d'arriver à 273 kilomètres en 2010 et à 561 kilomètres en 2020 pour tenter de persuader les habitants d'utiliser les transports en commun. Les autorités prévoient également de mettre en place 300 kilomètres de lignes de bus spécialisées pour décongestionner les rues envahies par quelque 2,78 millions de véhicules enregistrés, dont 1,97 million de voitures privées. Autant de perspectives de débouchés commerciaux attrayants pour le savoir-faire français dans le domaine de l'industrie des transports en commun. Aussi Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre délégué à l'industrie de lui indiquer ses intentions afin que notre pays puisse être in fine en bonne place pour décrocher les marchés liés à l'extension du métro et à la mise en place de lignes de bus spécialisées de la capitale chinoise. - Question transmise à Mme la ministre déléguée au commerce extérieur.

Texte de la réponse

Les transports constituent un domaine privilégié de la coopération franco-chinoise. En particulier, le secteur ferroviaire (métros et trains) fait l'objet d'un suivi attentif des pouvoirs publics français : dès 1997, il a été inscrit dans la déclaration conjointe franco-chinoise signée par les présidents des deux pays au titre de secteur structurant du partenariat stratégique franco-chinois. Ce secteur est évoqué lors des rencontres bilatérales organisées à un rythme soutenu et régulier (déplacement du Président de la République et du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer en Chine fin octobre 2006, groupe de travail sur les secteurs structurants du partenariat structurant franco-chinois, etc). Le ministre délégué au commerce extérieur évoque également ce secteur régulièrement lors de ses visites en Chine et de l'accueil de délégations officielles chinoises en France, et, bien entendu, lors des réunions bilatérales avec la Commission nationale du développement et des réformes de la Chine (NDRC), dont la prochaine se tiendra à Paris le 19 mars. Les services économiques de l'ambassade de France en Chine entretiennent des contacts réguliers avec les autorités locales, nationales et les entreprises françaises du secteur des transports. Ils assurent un suivi continu des appels d'offres lancés par les autorités chinoises, organisent des missions d'entreprises du secteur des transports (métros, trains et bus) et accompagnent en Chine les entreprises qui en font la demande auprès de décideurs politiques et de partenaires potentiels. L'action des acteurs français chargés du soutien aux entreprises françaises s'inscrit dans la durée. Deux colloques d'information, organisés à Paris par le Centre français du commerce extérieur (CFCE) en 2002 et 2003, ont réuni une centaine de personnes. Deux autres colloques ont été organisés à Pékin par la chambre de commerce et d'industrie française en Chine les mêmes années. Par ailleurs, en lien avec le réseau des missions économiques, Ubifrance (héritier du CFCE) a organisé la constitution d'un pavillon français au Salon du transport et de la logistique qui s'est tenu en 2006, permettant

la rencontre d'entreprises françaises et chinoises. En 2007, Ubifrance organisera la venue en France de décideurs chinois du secteur des transports urbains, afin de leur présenter l'offre et l'expertise française dans ce domaine. Ces missions seront complétées par la participation d'entreprises françaises aux deux plus importants salons chinois du secteur des transports et de la logistique. Enfin, une rencontre d'acheteurs avec des partenaires français sera organisée dans deux villes du centre de la Chine. L'organisation de salons se double de la mise à disposition des entreprises d'un important gisement d'informations. En 2006, les services économiques de l'ambassade ont publié deux guides-répertoires sur les transports en Chine du sud et sur le financement des infrastructures et des équipements publics du Grand Shanghai. S'agissant des jeux Olympiques de Pékin, les entreprises françaises sont informées de l'avancement de la préparation des Jeux olympiques 2008, par le biais de différents outils mis en place par Ubifrance et les missions économiques : site Internet de la mission économique de Pékin, lettre de veille internationale dans le ferroviaire et les transports urbains, lettre de Chine, recensement et publication des appels d'offres, etc. Enfin, d'importantes ressources ont été mobilisées par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MINEFI) pour promouvoir l'expertise ferroviaire française en Chine. S'agissant des métros, un financement de crédit d'aide liée de 180 millions d'euros a été accordé entre 2003 et 2005 au gouvernement chinois, pour équiper la ligne 3 du métro de Shanghai avec un système de signalisation et des rames de métro fournies par des entreprises françaises. Ce financement concessionnel a permis de soutenir le développement de deux entreprises sur le marché chinois, d'établir des partenariats avec des industriels chinois et d'acquérir une première référence face à leurs partenaires étrangers. Par ailleurs, début 2004, un accord cadre de coopération financière a été signé entre le MINEFI et le ministère chinois des finances : il définit le secteur des transports comme l'un des secteurs prioritaires de la coopération financière franco-chinoise. En parallèle, les services français assurent un suivi régulier de l'organisation des Jeux olympiques 2008. Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a ainsi financé à hauteur de 1 million d'euros pour la ville de Pékin et le BOCOG (Comité d'organisation des jeux Olympiques de Pékin) une étude sur la programmation technique et fonctionnelle des équipements sportifs à construire. Cette étude est intervenue au moment où Pékin se demandait comment démarrer les opérations relatives aux équipements, et a contribué à promouvoir une bonne image de la France. À cela s'ajoute l'organisation de déplacements de délégations officielles, en France et en Chine. Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative s'est rendu en Chine en novembre 2006, accompagné par une délégation d'entreprises françaises. Ces événements, ainsi que l'entretien d'un dialogue régulier avec les autorités chinoises compétentes, permettent de promouvoir l'offre française en prévision des appels d'offres qui sont lancés pour préparer les jeux Olympiques de 2008.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113188

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13150

Réponse publiée le : 27 mars 2007, page 3124